

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le procès-verbal est destiné à consigner officiellement les décisions prises en réunion du Conseil d'école. Il doit être soumis à l'approbation des participants, signé par le Président du CE et par le secrétaire. Ce document a une valeur juridique.

☐ 1^{er} trimestre)

☐ 2^{ème} trimestre

☒ 3^{ème} trimestre

Date : le mardi 17 juin 2025

Horaires : à partir de 17h30 jusqu'à 20h00

Présents (membres du CE) , Invités , Absents excusés : voir la liste d'émargements

Points à l'ordre du jour	Informations communiquées Points de vue exprimés (qui, quoi... de façon synthétique) Décisions / Echéances																
- Approbation du PV du second CE.	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0																
-DDEN	Madame PREVOST m'a fait connaître sa démission du poste de DDEN. Nous sommes en attente de connaître le nom du prochaine DDEN.																
- Rentrée de septembre 2025	Au vu des effectifs transmis en décembre 2024, la fermeture d'une classe à l'école élémentaire a été décidée <table border="1"> <tr> <td colspan="2">5 classes</td></tr> <tr> <td>CP-CE1 A</td><td>8 + = 22</td></tr> <tr> <td>CP-CE1 B</td><td>8 + = 22</td></tr> <tr> <td>CE2</td><td>18</td></tr> <tr> <td>Ou</td><td></td></tr> <tr> <td>CE2-CM1</td><td>18 + 4 = 22</td></tr> <tr> <td>CM1-CM2 A</td><td>+ = 25 ou 23</td></tr> <tr> <td>CM1-CM2 B</td><td>+ = 25 ou 23</td></tr> </table> Une enseignante a été nommée. Il s'agit de Madame Janick CAPITAINE. Elle vient à l'école le mardi 24 juin à 17h. Elle prendra un des deux CP-CE1.	5 classes		CP-CE1 A	8 + = 22	CP-CE1 B	8 + = 22	CE2	18	Ou		CE2-CM1	18 + 4 = 22	CM1-CM2 A	+ = 25 ou 23	CM1-CM2 B	+ = 25 ou 23
5 classes																	
CP-CE1 A	8 + = 22																
CP-CE1 B	8 + = 22																
CE2	18																
Ou																	
CE2-CM1	18 + 4 = 22																
CM1-CM2 A	+ = 25 ou 23																
CM1-CM2 B	+ = 25 ou 23																
-Crédits scolaires 2025	Budget pédagogique sur présentation de projets : 1200€ (il a été utilisé pour les interventions musicales) Budget déplacement en car : 1500€ (toujours très juste et contraignant car le coût du transport augmente) Crédit de fournitures scolaire : 55€ par élève (40€ après retrait du coût du papier photocopieur)																

- Information sur le programme PHARE année scolaire en cours	Les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2025 pour la quasi-totalité des niveaux. De nouveaux manuels scolaires seraient à prévoir. La municipalité va rechercher des subventions de la part de l'Etat. -L'équipe ressource dédiée au traitement des situations est constituée de tous les enseignants et a commencé à traiter des situations. Depuis le début de l'année, 7 situations d'intimidation ou de harcèlement ont été traitées par l'équipe ressource. 2 ont été traitées avec le nouveau protocole départemental et ont fait l'objet d'une transmission pour information à la circonscription. Les « messages clairs » sont aussi très utilisés au cycle 2 au retour de la pause méridienne ou des récréations. La nouvelle enseignante qui arrive n'a pas encore reçu la formation PHARE. Une 8^e situation a pu être gérée par une animatrice de la pause méridienne car la révélation a eu lieu à ce moment et cette animatrice avait reçu la formation PHARE. Il est donc nécessaire de poursuivre la formation du personnel du CSC en complément de celle des enseignants. Un fait d'établissement a été renseigné le lundi 16 juin pour des paroles racistes.
- Liaison Ecole collège	Les enseignants de cycle 3 vont participer à la 2^e réunion du conseil école collège le lundi 23 juin au collège. Les élèves de CM2 seront présentés aux professeurs. Un tableau de liaison sera rempli par les enseignants de l'école. Une clé USB avec tous les documents nécessaires au suivi des élèves cas particuliers sera remise au collège. La journée d'immersion au collège pour les CM2 a eu lieu le vendredi 25 avril 2025 et a été appréciée par les élèves. Mais la déplacer plus tard dans l'année permettrait aux élèves de repartir avec leur dossier d'inscription. Des actions communes seront vraisemblablement reconduites l'an prochain : -le prix de l'estuaire ; -la participation des classes de CM1-CM2 au cross solidaire du collège ; - cartes de vœux en anglais ; - journée d'immersion.
-PPMS unifié	Le Directeur a rédigé un PPMS unifié. C'est un document qui regroupe les deux précédents PPMS Risques Majeurs et Intrusion Attentat dans un seul fascicule. Celui-ci a été transmis à la

-Restauration scolaire et pause méridienne	Mairie, à l'Inspection, à l'école privée et a été déposé sur la plateforme ACADOC. Il faudrait demander aux services de secours des conseils pour améliorer notre système d'alerte : la corne de brume et le sifflet ne sont pas toujours efficaces. La Municipalité de Paimboeuf a souhaité mettre en place un permis de conduite pour les élèves sur la pause méridienne. Il sera intégré à celui des enseignants. La partie pause méridienne sera complétée par les animateurs/animatrices ou agents communaux autant que de besoin. Ils devront réclamer le cahier jaune de l'élève concerné à 13h20. Les odeurs de cuisine recommencent à être senties dans les classes et le couloir. Il faudrait vérifier les joints de portes et de fenêtres. Il y a eu un changement de cuisinier suite à la démission du précédent cuisinier. Un nouveau cuisinier ou une nouvelle cuisinière) sera présent(e) à la rentrée. La prochaine commission a lieu le 26 juin et 5 élèves de CM1-CM2 se sont inscrits pour y participer. Menu plaisir le 4 juillet. Pas de retour sur la gestion du poids des déchets. Un essai est en cours pour augmenter le temps de présence des élèves de l'école privée. Cela se passe bien pour les élémentaires mais le temps est trop long pour les maternelles. Mise en place d'un permis de conduite à la rentrée.
- Règlement intérieur de l'école année scolaire 2025/2026	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0
- Charte Internet de l'école année scolaire 2025/2026	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0
- Autorisation parentale et élève photos et travaux pour l'ENT eprimo année scolaire 2025/2026	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0
- Charte du parent accompagnateur	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

années scolaire 2025/2026	
- Règlement intérieur du Conseil d'école année scolaire 2025/2026	Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0
-Questions diverses.	Les parents remercient Marine (DUMISTE) pour ses interventions au cycle 2. Q :Ils demandent si d'autres domaines d'interventions sont possibles : danse, cirque. R :La CCSE propose de la danse à la rentrée mais toutes les classes ne pourront être retenues. Q :Ils demandent aussi si d'autres structures peuvent intervenir à l'école. R : Une structure agréée par les services de la DASEN le peut. Fin du conseil à 19h30

La secrétaire de séance : Véronique GEORGES

le Directeur, Président du Conseil
d'école : Thierry BRUTUS



Cachet de l'école :



GROUPE SCOLAIRE PUB
 QUATRE AMARRES
 ELEMENTAIRE
 11 rue Pierre Chevre
 44560 PAIMBOEUF
 02 40 27 50 92
se.0440745w@ac-nantes.fr